ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 31752

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des parents d'élèves de l'académie de Nice, concernant la rentrée 1999. En effet, tant dans le premier que dans le second degré, des besoins se font sentir concernant l'accueil, les créations de classes, les effectifs, les remplacements, les personnels médicaux et sociaux, ou encore la qualité des locaux. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Au niveau national, la préparation de la rentrée 1999 se déroule dans le contexte d'une augmentation globale des moyens d'enseignement qui se conjugue avec une décroissance démographique continue. Plus précisément, dans le premier degré, elle s'effectue à moyens constants alors que la démographie scolaire continue à décroître. Dans le second degré, au-delà de la diminution des effectifs d'élèves, la création d'emplois d'enseignants et la diminution du poids des heures supplémentaires permettent d'assurer la rentrée dans des conditions globalement satisfaisantes. Cette situation répond aussi aux besoins liés au plan en faveur de la Seine-Saint-Denis et aux plans pluriannuels de développement des départements d'outre-mer. La répartition de ces moyens entre les académies est établie à partir de critères quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la situation de leurs départements respectifs. La démographie scolaire, la structure du réseau des écoles, le potentiel de remplacement, les spécificités locales, en particulier la ruralité et les difficultés sociales ou d'environnement, figurent parmi les éléments d'analyse retenus. Ainsi, en application du principe d'équité et grâce à un effort de redéploiement, il a été possible d'abonder la dotation de l'académie de Nice qui connaît une augmentation démographique. Dans le premier degré d'enseignement, une dotation de 25 emplois lui a été accordée au titre de la rentrée scolaire 1999 ; ce qui devrait se traduire par une amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements illustrée par l'amélioration du P/E académique (lequel devrait passer de 5,01 en 1998 à 5,02 à la rentrée prochaine). Dans le second dégré, + 158 emplois d'enseignement lui ont été attribués. Le taux d'encadrement réel de cette académie (H/E) devrait continuer à s'améliorer en passant de 1,335 en 1998 à 1,340 en 1999. Cette action volontariste de renforcement de la dotation de l'académie de Nice n'est toutefois que la première étape d'une politique pluriannuelle d'amélioration du système éducatif dont la démarche de contractualisation, initialisée pour la rentrée scolaire 2000, représente l'amorce. Lors de la rentrée 1998, le taux moyen d'encadrement en personnels médicaux constaté dans l'académie de Nice (1 médecin pour 6 380 élèves) correspondait au taux moyen national (1 pour 6 390). De ce fait, cette académie n'a pas été retenue au nombre des attributaires d'emplois nouveaux pour 1999. En revanche, ses effectifs de personnels infirmiers et sociaux sont renforcés par 10 emplois créés en loi de finances (3 infirimières, 7 assistantes sociales). S'agissant des crédits de remplacement, l'enveloppe académique sera majorée, à compter du 1er septembre 1999, d'une somme correspondant à 4 équivalents temps plein.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi

Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31752
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3738
Réponse publiée le : 16 août 1999, page 4959